

L'ajournement

A la suite du budget présenté hier soir, le parti du député a vivement critiqué le gouvernement pour ses malheureux déficits, mais ce dernier n'a pas formulé ce soir de recommandation sur la façon dont le gouvernement devrait aider le CN à protéger les travailleurs concernés. Il serait bon que les députés d'en face présentent quelques suggestions constructives au lieu de formuler des critiques à tout bout de champ.

Le député n'ignore pas, parce que le ministre l'a signalé à la Chambre et que j'en ai moi-même fait état auparavant, que le CN a perdu 60 millions de dollars au premier trimestre, alors qu'il avait annoncé des profits de 70 millions de dollars l'année dernière. Au cours des cinq premiers mois et demi de 1982, les recettes par tonne-mille ont diminué d'environ 15 p. 100. Les taux de chargement complet avaient baissé de 16 p. 100 à la fin du mois de mai et 9,500 wagons étaient oisifs.

C'est dans ce contexte que le CN a dû se résoudre à prolonger la fermeture régulière des ateliers d'entretien. Je tiens à préciser qu'il s'agit d'une fermeture. On prévoit rappeler les employés au travail le 15 octobre.

En terminant, je voudrais répéter que le ministre et moi-même avons déclaré hier que la plupart des travailleurs recevront jusqu'à 80 p. 100 de leur salaire pendant la fermeture des ateliers. J'espère que le député envisagera cette situation à la lumière des déclarations faites par le ministre des Finances hier soir. Ce n'est qu'en faisant preuve de solidarité que nous pourrions redresser la situation et permettre à ces employés de reprendre le travail.

Lorsque le député essaie de faire porter le chapeau au gouvernement, je lui rappelle qu'en régime démocratique, l'opposition fait partie de ce gouvernement. L'opposition a un rôle à jouer, celui de rappeler aux Canadiens que nous devons nous serrer les coudes et joindre nos efforts en vue de favoriser une relance économique, en ramenant à 6 p. 100 le taux d'inflation qui est actuellement à 12 p. 100.

● (2220)

LES AFFAIRES INDIENNES—A) LE RETARD DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES. B) LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE À DILLON (SASKATCHEWAN)

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, les événements que je tiens à signaler ce soir sont en rapport avec des questions que j'ai posées au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) le 16 juin dernier au cours de la période des questions. Je n'ai pas encore obtenu de réponse du ministre. Je suis très inquiet. Si je ne puis obtenir une réponse à mes questions ce soir de la part du secrétaire parlementaire, je voudrais au moins qu'il prenne le temps de préparer une réponse à ce problème urgent pour me la communiquer au plus tôt.

La tribu de Buffalo River à Dillon, en Saskatchewan, attend avec impatience la construction d'une école dans sa localité. Cette tribu se trouve dans une région éloignée du nord de la Saskatchewan. Étant donné sa situation, elle a présenté une requête au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en lui demandant de construire cette école conformément aux normes provinciales en vigueur. Bien que ce ne soit pas le cas dans toutes les régions du Canada, c'est un fait qu'en Saskatchewan les normes établies pour la construction des écoles sont bien supérieures aux normes fédérales établies par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Après avoir insisté auprès du ministre, les dirigeants de la tribu en ont obtenu la promesse que l'école serait construite selon les normes provinciales, ce qui leur assurerait de bien meilleures installations scolaires pour répondre à leurs besoins.

Maintenant que le moment est venu de mettre l'école en chantier, on soupçonne que certains fonctionnaires pressent le ministre de revenir sur sa promesse. Il faut qu'on réponde à certaines questions, et je demande en toute déférence qu'on y réponde tout de suite ou très bientôt.

Tout d'abord, le ministre respectera-t-il sa promesse et veillera-t-il à ce que l'école destinée à la tribu de Buffalo River soit construite selon les normes provinciales, ou du moins selon des normes fédérales équivalentes et remises à jour, ce qui pourrait être le cas et pourrait venir en aide à bien d'autres tribus indiennes de Saskatchewan également.

Deuxièmement, j'aimerais savoir quand on communiquera cette information aux dirigeants de la tribu.

Troisièmement, s'il y a des problèmes, le ministre rencontrera-t-il les dirigeants de la tribu pour les résoudre?

Et enfin, quand débutera vraiment la construction de la nouvelle école?

Il faut répondre à ces questions, et y répondre bientôt, de sorte que les enfants de Dillon n'aient pas à aller à l'école encore une autre année dans un bâtiment aussi décrépit. Une partie des médias nationaux ont exposé l'année dernière la situation des parents de Dillon, des membres de la tribu de Buffalo River, lorsqu'ils ont retiré leurs enfants de l'école et ne les y ont pas renvoyés tant que le gouvernement n'a pas promis de leur construire une nouvelle école. L'école actuelle est en très mauvais état.

Je vois que mon temps de parole tire rapidement à sa fin, aussi voudrais-je poser une seconde question. C'est au sujet du programme de logement dans les réserves en Saskatchewan—et pas seulement en Saskatchewan, je suppose, car le problème doit se poser d'un bout à l'autre du Canada. Dans ce cas au moins, je sais ce qui se passe en Saskatchewan. Aucun des 505 logements attribués à la Saskatchewan cette année n'a été mis en chantier jusqu'à présent à cause de la circulaire J-1 dont les directives ont été appliquées très rigoureusement, jusqu'à présent du moins. Je voudrais que le ministre ait l'obligeance de faire annuler cette circulaire, ou du moins de relâcher les règles, pour que bien des bandes, certaines du moins, voire toutes, car c'est ce que j'espère, répondent aux critères afin de pouvoir mettre immédiatement ces projets de construction en chantier. Pour une personne ayant de l'expérience, c'est très déplaisant d'essayer de construire une maison l'hiver tout en respectant le budget très serré que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien impose aux bandes d'Indiens.

Pour en revenir à la situation des écoles, de la bande de Buffalo River dans le nord de la Saskatchewan il y a quelques années, au début des années 70. Il existe des localités de taille et de structure analogue. Pour ce qui est de la situation de l'école de la bande de Buffalo River, je tiens à signaler que la province de Saskatchewan a établi le ministère du nord de la Saskatchewan au début des années 1970 qui a vu à ce que les collectivités de taille et de structure semblables qui se trouvaient hors des réserves soient organisées selon ses normes. Ces collectivités n'ont jamais eu de meilleures écoles. Il y a un système d'eau et d'égout dans presque toutes les maisons. Ce sont des localités modernes qui font la fierté de leurs habitants.